

# Consultanat 2020

CME 07/07/2020

# Rappel de la procédure

- **Demande de surnombre universitaire par les praticiens**
- **Recensement des candidatures (fin mai), recueil des avis des URF, des CMEL et des gouvernances locales**
- **Désignation de rapporteurs (23 juin) et recueil des rapports**
- **Avis de la CME, en commission restreinte (7 juillet)**
- **Transmission à l'ARS pour rédaction des arrêtés de nomination en septembre**

## La nouveauté introduite par le décret

- Les consultants réalisent au moins, au titre de leur activité hospitalière, **deux demi-journées en moyenne par semaine hors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement.**
  
- Les consultants peuvent réaliser leurs missions dans les établissements suivants :
  - établissements publics de santé ;
  - établissements sociaux ou médico-sociaux publics ;
  - services centraux de l'Etat, pour une mission à vocation régionale ou dans les services déconcentrés ;
  - tout établissement public ou organisme d'intérêt général ayant un lien avec leur domaine de compétence.
  
- Les missions concernées :
  - Missions d'expertises ou de conseils relatives à la santé ;
  - Organisation des filières de soins ;
  - Fonctionnement des établissements publics de santé.

## Négociation avec l'ARS pour les consultants ne remplissant pas les conditions des demi-journées

La typologie retenue serait la suivante :

- le consultant réalise un travail à portée régionale ou nationale en relation avec un réseau de soins (par exemple, sur les maladies rares)
- le consultant réalise un travail qui est transmis à une autorité de tutelle régionale ou nationale, une commission parlementaire...
- le consultant est intégré à un dispositif d'avis spécialisé au bénéfice d'un ou plusieurs GHT partenaires de son GHU (avis téléphonique, RCP, staff, organisation d'un séminaire recherche...)
- le consultant est intégré au dispositif « médecin partenaire » de l'APHP à destination des professionnels de ville, notamment sur le versant réponse aux appels téléphoniques pour l'expertise et l'orientation des patients.
- L'ARS souhaite inscrire l'appui aux EHPAD comme thème de mission hors du CHU.

### ■ Nombre de candidatures de consultants à l'APHP

	2020	2019
1 <sup>ère</sup> année	15	15
2 <sup>ème</sup> année	12	16
3 <sup>ème</sup> année	4	8
Total	31	39

# Principales missions proposées

- **Coordination de programmes et protocoles de recherche, notamment en lien avec les plateformes de maladies rares : 9 projets**
- **Amélioration de l'organisation des filières de soins, y compris télémédecine : 9 projets**
- **Qualité et gestion des risques, intégration des usagers dans le fonctionnement de l'hôpital : 5 projets**